

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025.09.01_07

Le premier septembre deux mil vingt-cinq, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB - Pascal DUMONT-Rémi FERRONT- Bernard FUMEY - Jean- Pierre MARGUERIE- - Valérie MATHE-François RIEU -Nicole RECORDON-Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) - Virginie GARDET.

Date de convocation : le 27/08 /2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le

ID : 073-217301308-20250901-2025090107-DE



Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 7 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : OBTENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES DE BARNUM A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DES ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire informe le CM qu'il est possible d'obtenir auprès de la Région un barnum de qualité de 3m par 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations du territoire.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Les communes devront venir récupérer le barnum dans un des lieux indiqués par la Région (un par département).

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'exclusion de celles situées dans une métropole.

Un seul barnum sera attribué par commune.

Le Conseil Municipal par :

Abstentions	
Contre	
Pour	14

- **SOLLICITE** la Région AURA pour l'obtention à titre gratuit d'un barnum qui sera mis à disposition des associations.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

A GRIGNON, le 1er septembre 2025
Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

